

N°	MOIS	ANNEE
09	MARS	2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI**

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil le Roi.

Étaient présents : M. JONIEC, M. CAPELLE, M. JAMOT, M. BERTHON, Mme CLÉMENCE, Mme JONIEC, Mme MURET, Mme GIMENO, Mme COURREGE.

Etaient absents excusés : M. BLONDEAU a donné pouvoir à M. CAPELLE
M. DE LAROCHE a donné pouvoir à M. BERTHON
Mme SCHMIT a donné pouvoir à Mme CHAVILLON

Etaient absentes : Mme GADRAS, Mme PATIN

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	10	Date de la convocation	24 mars 2022
Nombre de membres votants	13	Date de l'affichage	24 mars 2022

Objet : Vote des taux de la fiscalité directe pour l'année 2022

- Vu** le code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la circulaire de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 16 mars 2012
- Vu** la réunion finances pour présentation du DOB en date du 24 mars 2022

Le Conseil Municipal **décide** par **13 voix POUR**, de ne pas augmenter les taux fiscaux et de les fixer pour l'année 2022 comme suit

Taxes	2021 En %	2022 En %
Taxe d'habitation	11.81	
Taxe foncière sur le bâti	29.34	29.34
Taxe foncière sur le non bâti	61.60	61.60

Par conséquent et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux communaux 2022 **13 VOIX POUR**.

Dit que la délibération sera adressée à Madame la Sous-préfète de Rambouillet, à Monsieur Le Comptable du SGC de Rambouillet.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire
Marie-Christine CHAVILLON